

# Le Conseil régional de transport est éberlué

## Accusations du Transport adapté

> André Lafrenière

lafreniere@transcontinental.ca

**L**es préfets lanaugeois, tous membres du conseil d'administration du Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL), étaient « très surpris » en conférence de presse, mercredi, de s'être fait servir récemment une dure remontrance sur les déficiences du service de transport en commun. Conjointement, le conseil central de la CSN de Joliette ainsi que le RUTAL (Regroupement des usagers du transport adapté de Lanaudière) ont reproché au CRTL de s'être trainé les pieds depuis sa création en 2002.

La surprise est d'autant plus grande, a affirmé André Hénault, président du CRTL et maire de Saint-Charles-Borromée, que jamais le représentant du transport adapté qui siège pourtant au C.A. du CRTL n'a émis la moindre doléance, la moindre plainte formelle concernant l'état de la situation.

### Questionnement

De plus, le communiqué conjoint émis par le Transport adapté et la CSN de Lanaudière fait mention de problèmes qui ne sont même pas du ressort du CRTL, comme le transport Montréal-Mauricie et le transport par train.

À ce dernier sujet, M. Hénault dit que le CRTL a quand même fait des représentations dans l'espoir que le projet de train de banlieue touche aussi la MRC de Joliette. On a même demandé au RUTAL (Regroupement des usagers du transport adapté de Lanaudière) de quantifier les problèmes de liaison entre les MRC de Lanaudière, et nous

n'avons jamais eu de réponse, d'ajouter M. Hénault.

Enfin, les maires se rabattent sur un sondage qui révèle que dans la MRC de Joliette, 43,9% des usagers considèrent le service excellent et 31,6 % très bon.

Depuis sa création, le CRTL a ajouté des services (Rawdon et Berthier) et on a assuré le fonctionnement des lignes Saint-Gabriel – Saint-Michel-des-Saints – Saint-Lin et Terrebonne.

Le coût global du service à la grandeur de Lanaudière est de 21,6 M \$, dont 60% est financé par l'argent du public. Le coût du transport adapté est de 3,6 M\$ et celui du transport régulier de 17,9 M\$. Avant l'implantation du CRTL, les municipalités, payaient 6,6 M\$, maintenant, elles versent à 9,2 M\$, soit une hausse de 46% des fonds municipaux.

Pour les municipalités des MRC du Nord, a dit M. Hénault, la nouvelle réalité sociale c'est de recevoir des factures de transport. « Si des gens ont des bonnes idées, qu'ils nous les disent, car nous avons des lignes déficitaires, comme celle de Saint-Michel – Saint-Gabriel à 100 000 \$ par année !

Enfin, le CRTL est à mettre la dernière main à un plan régional de transport adapté au contexte actuel, un plan qui tiendra compte des priorités stratégiques et des normes de service selon les régions. Les effets du plan, combinés aux projets de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour le sud de la région, seront de diminuer les temps de parcours, d'offrir un service élargi et d'améliorer la qualité



Lise Céré, directrice générale du CRTL, sur la première rangée en compagnie du président de l'organisme, André Hénault et de Chantal Deschamps. À l'arrière: André Auger, André Villeneuve, Jean-Luc Labrecque et Gaétan Morin. Photo André Lafrenière

du service.

Le CRTL a également comme projet, progressivement, de se doter d'autobus à plancher surbaissé, facilitant l'accès aux personnes à

mobilité réduite. Enfin, on a prévu que toute nouvelle structure de transport collectif des personnes soit accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite.